

## Contrat d'apprentissage 2019 / 2020

La CCI Charente est un service d'enregistrement des contrats d'apprentissage pour les entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, les professions libérales, les associations et les EPIC (Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial).

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail tripartite définissant les droits et obligations de chacun (entreprise, jeune et centre de formation d'apprentis) :

- ✓ à durée déterminée (CDD) de type particulier,
- ✓ d'une durée de 1 à 3 ans
- ✓ écrit, établi selon un modèle en 3 exemplaires (CERFA FA 13a) soumis à enregistrement,
- ✓ prévoyant une rémunération minimale variable selon l'âge, l'ancienneté et la convention collective de l'entreprise,
- ✓ il s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans révolus
- ✓ Pour les moins de 15 ans et pour les plus de 29 ans, certaines conditions s'appliquent.
- ✓ Attention à la durée du contrat un contrat débutant le 1<sup>er</sup> septembre prendra fin au 31/08 de l'année N+1 ou N+2 ou N+3 mais un contrat débutant le 1<sup>er</sup> novembre aura une date de fin au plus tard le 31/08 de l'année N+1 ou N+2 ou N+3 sauf pour examen

### Objectifs :

L'objectif est de permettre à un jeune d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme (du CAP à l'Ingénieur).

### Quelques rappels :

- ✓ le contrat signé par l'employeur, l'apprenti et éventuellement son représentant légal s'il est mineur, puis visé par le Directeur du CFA doit nous être transmis avant le début d'exécution du contrat ou au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant l'embauche du jeune. Passé ce délai le contrat peut faire l'objet d'un refus d'enregistrement.
- ✓ la date de début du contrat ne peut être supérieure à 3 mois avant ou après la date de début de formation au CFA.
- si le jeune utilise des machines ou produits dangereux, [Déclaration utilisation machines et produits dangereux à la DIRECCTE](#)

### Le Maître d'apprentissage :

Le maître d'apprentissage est responsable de l'apprenti. Il peut être en charge de 2 apprentis et 1 redoublant. Il doit répondre à un certain nombre de conditions :

- ✓ être **majeur** et titulaire d'un diplôme d'un niveau au moins équivalent et relevant du même domaine professionnel que celui préparé par l'apprenti et justifier de **2 ans** d'expérience professionnelle dans le métier à enseigner,

### Les pièces justificatives :

Le décret 2011-1924 du 21 décembre 2011 relatif à l'enregistrement des contrats d'apprentissage engage une démarche de simplification de la procédure d'enregistrement. De ce fait vous n'êtes plus tenus d'adresser systématiquement au service consulaire les pièces obligatoires pour l'enregistrement du contrat. Cependant le service enregistrement ou des services d'Inspection de l'Etat conservent la faculté de vous demander ces documents lors d'un contrôle aléatoire. Il s'agit :

#### PIECES RELATIVES AU MAITRE D'APPRENTISSAGE (A REUNIR ET CONSERVER)

- ✓ le titre ou diplôme détenu par le maître d'apprentissage en rapport avec la qualification visée par l'apprenti,
- ✓ les justificatifs d'expérience professionnelle du maître d'apprentissage,

#### PIECES RELATIVES A L'APPRENTI (A REUNIR ET CONSERVER)

- ✓ l'attestation d'ouverture d'un compte bancaire au bénéfice de l'apprenti mineur employé par un ascendant et précisant le lien de parenté,
- ✓ la copie de la demande de dérogation, ou la dérogation si elle a déjà été délivrée, permettant l'utilisation de machines par l'apprenti ou son affectation à des travaux dangereux.

[www.charente.cci.fr](http://www.charente.cci.fr)

Siège : 27 Place Bouillaud, CS 12124, 16021 Angoulême Cedex - T. 05 45 20 55 55 - F. 05 45 20 55 50 - [contactangouleme@charente.cci.fr](mailto:contactangouleme@charente.cci.fr)

Délégation : 23 Rue du Port, CS 10008, 16121 Cognac Cedex - T. 05 45 36 32 32 - F. 05 45 36 32 28 - [contactcognac@charente.cci.fr](mailto:contactcognac@charente.cci.fr)

Infos légales : SIRET Siège : 130 022 452 00010 - SIRET Délégation : 130 022 452 00028 - APE : 9411Z - TVA intracommunautaire : FR7130022452

RIB CA : 12406 00164 00186765609 84 - IBAN : FR76 1240 6001 6400 1867 6560 984 - BIC : AGRIFRPP824

Déclaration d'activité "prestataire de formation" enregistrée sous le numéro 75160091116 auprès du préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine

LES SERVICES DE L'ÉTAT (A REUNIR ET CONSERVER)

- ✓ la fiche médicale d'aptitude de l'apprenti
- ✓ DPAE (ex DUE)
- ✓ La copie du titre de séjour en cours de validité de l'apprenti et l'autorisation de la DIRECCTE.

**TOUTES LES PIÈCES SONT A CONSERVER ET A PRESENTER A L'OCCASION D'UN CONTRÔLE**

**Les partenaires liés au contrat d'apprentissage** seront destinataires de votre contrat après son enregistrement

- ✓ la DIRECCTE (par voie dématérialisée),
- ✓ l'URSSAF (par voie dématérialisée),
- ✓ le directeur du Centre de Formation d'Apprentis,
- ✓ la caisse de retraite complémentaire,
- ✓ le Président du Conseil Régional (par voie dématérialisée),
- ✓ le service chargé de l'Inspection de l'Apprentissage au sein du Rectorat.

**Nous vous proposons deux prestations**

<p><b>Vous souhaitez élaborer seul votre contrat d'apprentissage - Cout pris en charge par la CCI CHARENTE</b></p>	<p><b>Vous souhaitez bénéficier de l'accompagnement de la CCI Charente Prestation payante : 84.00 TTC <a href="#">MANDAT</a></b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous établissez le contrat en 3 exemplaires téléchargez le contrat <a href="http://www.Contrat d'apprentissage - Service-public.fr">www.Contrat d'apprentissage - Service-public.fr</a></li> <li>• Vous faites signer celui-ci par les différentes parties,</li> <li>• Vous vous chargez de récupérer le visa du CFA,</li> <li>• Vous nous adressez ce contrat complet et conforme (les 3 feuillets avec les signatures en original), dans les 5 jours suivant l'embauche de votre apprenti,</li> <li>• Nous enregistrons le contrat et vous en adressons un exemplaire ainsi qu'à votre apprenti,</li> <li>• Nous transmettons une copie du contrat aux différents partenaires ci-dessus énumérés.</li> <li>• Si le jeune a été précédemment en contrat d'apprentissage une copie du précédent contrat et sa rupture le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous vous informons sur la législation et la réglementation en vigueur,</li> <li>• Nous vous adressons un projet de contrat permettant l'élaboration et l'édition de celui-ci <a href="#">PROJET DE CONTRAT2018.pdf</a> <a href="#">Notice contrat</a></li> <li>• A réception de ce dernier, nous saisissons ces données et vous adressons un contrat en 3 exemplaires pour vérification, contrôle et signature,</li> <li>• Vous nous adressez le contrat dûment signé par l'employeur, le jeune et éventuellement son représentant légal s'il est mineur,</li> <li>• Nous recueillons en vos lieux et places le visa du CFA,</li> <li>• Nous enregistrons le contrat d'apprentissage et vous en adresserons un exemplaire ainsi qu'à votre apprenti,</li> <li>• Nous informons la Médecine du Travail du recrutement d'un apprenti au sein de votre entreprise,</li> <li>• Nous transmettons une copie de ce contrat aux partenaires ci-dessus énumérés et assurerons l'interface avec ces derniers,</li> <li>• Nous vous assisterons et conseillerons tout au long de l'existence de ce contrat pour toutes les modifications qui pourraient intervenir.</li> <li>• Si le jeune a été précédemment en contrat d'apprentissage une copie du précédent</li> </ul>

**Documentations supplémentaires** : Temps de travail des jeunes – Notice pour le contrat d'apprentissage [Notice contrat](#) – Contrat d'apprentissage – secteur privé aidé à l'embauche [Contrat d'apprentissage-secteur privé](#)

**NB : Le service apprentissage enregistre le contrat conforme dans un délai de quinze jours calendaires à compter de son état de complétude. La non-conformité du contrat peut entraîner un refus d'enregistrement de celui-ci et donc éventuellement sa requalification en contrat de travail de droit commun.**

## Rémunération du contrat d'apprentissage : situation générale (% du SMIC ou SMC)

Age de l'apprenti	Salaire de référence	1ère année	2ème année	3ème année
Moins de 18 ans	SMIC	27%	39%	55%
de 18 à de 20 ans	SMIC	43%	51%	67%
21 à 25 ans	SMIC ou salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé (s'il est plus favorable) (art. d 6222-26 du code du travail/ circulaire DGEFP –DGT n°2007-04 du 24 janvier 2007	53%	61%	78%
26 ans et plus SMC *	SMIC ou salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé (s'il est plus favorable) (art. d 6222-26 du code du travail/ circulaire DGEFP –DGT n°2007-04 du 24 janvier 2007	100%	100%	100%

**\*Vous devez vous reporter à la grille de classification des postes de votre convention collective.**

## Certaines branches professionnelles ont prévu des dispositions plus favorables en matière de rémunération des apprentis.

**Attention :** l'apprenti qui conclue un nouveau contrat d'apprentissage avec le même employeur ou un autre employeur dans la même convention collective (décret n°2005-1117 du 6 septembre 2005) bénéficie d'une rémunération au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année de son précédent contrat d'apprentissage, sauf si en raison de son âge il peut prétendre à une rémunération plus favorable (art D 117-5 du Code du Travail).

### Dés règles particulières de rémunération sont prévues en cas de :

- ✓ Formation complémentaire
- ✓ Contrats d'apprentissage successifs
- ✓ Réduction de la durée du contrat
- ✓ Prolongation de la durée du contrat
- ✓ En cas de prolongation suite à échec à l'examen

### Quelques sites et liens utiles pour télécharger vos documents :

- ✓ **Cerfa et sa notice** : <http://vosdroits.service-public.fr/R1319.xhtml>
- ✓ **Bourse de l'alternance nouvelle Aquitaine** : [www.nouvelle-aquitaine.fr/bourse-alternance.html](http://www.nouvelle-aquitaine.fr/bourse-alternance.html)
- ✓ **Point A** : aide l'employeur et les jeunes dans la recherche et la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'alternance votre contact : [jean-richard.laffort@cifop.fr](mailto:jean-richard.laffort@cifop.fr)
- ✓ **Site national des CCI** : [www.apprentissage.cci.fr](http://www.apprentissage.cci.fr)
- ✓ **Portail de l'alternance** : [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)
- ✓ **Déclaration préalable à l'Embauche DPAE** : [www.due.urssaf.fr](http://www.due.urssaf.fr)
- ✓ **Les primes à l'apprentissage** : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/primes-aux-entreprises-employeurs-dapprenti-es/>
- ✓ **CIDJ** : Site du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse : [Centre d'Information et de documentation jeunesse \(CIDJ\)](http://Centre.d'Information.et.de.documentation.jeunesse(CIDJ))
- ✓ **Onisep** : Site permettant de rechercher toutes les formations en France : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- ✓ **Délégation Générale à l'Emploi** : Site du gouvernement consacré à la formation : [www.apprentissage.gouv.fr](http://www.apprentissage.gouv.fr)
- ✓ **Action logement** : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

[www.charente.cci.fr](http://www.charente.cci.fr)

**Siège** : 27 Place Bouillaud, CS 12124, 16021 Angoulême Cedex - T. 05 45 20 55 55 - F. 05 45 20 55 50 - [contactangouleme@charente.cci.fr](mailto:contactangouleme@charente.cci.fr)  
**Délégation** : 23 Rue du Port, CS 10008, 16121 Cognac Cedex - T. 05 45 36 32 32 - F. 05 45 36 32 28 - [contactcognac@charente.cci.fr](mailto:contactcognac@charente.cci.fr)

Infos légales : SIRET Siège : 130 022 452 00010 - SIRET Délégation : 130 022 452 00028 - APE : 9411Z - TVA intracommunautaire : FR7130022452  
 RIB CA : 12406 00164 00186765609 84 - IBAN : FR76 1240 6001 6400 1867 6560 984 - BIC : AGRIFRPP824

Déclaration d'activité "prestataire de formation" enregistrée sous le numéro 75160091116 auprès du préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine